REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

VIRSON
Place du Souvenir
17290 VIRSON

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

Exemplaire destiné — au demandeur

	Monsieur Le Maire,	
Je soussigné(e)	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Nom:	(SLANCHOT	
Prénoms :	Amolia Vancaca	
Profession ou qualité: Alexadente de Q'asscriction		
Adresse:	4 Rucdu DR Roger Tavera ippt	₫
Association:	Le doial sully awhere ayou	
N° agrément DDJS pour les associations sportives :		
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)		
	Catégorie 3 Catégorie 4(3)	
_		u:32(06(2024 à 20 heure(s)
et Du :		u: à heure(s)
A l'occasio	sion de (4): 18to dix Oub	a //oa/o(o/
Fait à : VIRSON Le : 26/06/2024		
		Signature,
		Signature,
ARRETE DU MAIRE N° ARRILL 28		
Le Maire de Masson		
Vu la demande ci-dessus, Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L 3331-1, L 3332-3, L 3332-4, L 3334-2 et L 3352-5 du Code de la Santé Publique,		
Arrête:		
•		le boissons de catégorie : ڬ ɪ: 泾의/96/飞ル à 紀 heure(s) いっ
(à (5): 10 My lin de la Grève	ı: à heure(s)
Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.		
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.		
En mairie, le: 27,06/2024 PLe Maire empêtre, le 2° adjoint CARCAUT Cole He fil		
		colette A)
		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur. (4) Indiquer le motif : foire voca de la		

T à la gendarmerie T à la préfecture